SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES
Avis d'appel d'offres

Nom de l'Autorité contractante : ***Commune de Sakété***

OBJET : TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'EXTENSION DE LA MATERNITÉ DU CENTRE DE SANTÉ DE WAÏ SAKÉTÉ 2, DE LA MATERNITÉ ET DU DISPENSAIRE DU CENTRE DE SANTÉ DE SAKÉTÉ 1.

Référence SIGMAP : ***T_ST_83802***

Avis N° *115/10 /ST/SP-PRMP/CCMP/SA du 08 Novembre 2023*

Identification de la procédure : ***[T_ST_83802]***

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics de la Commune de Sakété publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le *17 octobre 2023*.

2. La Commune de Sakété a obtenu, dans le cadre du transfert de (FADeC COVID-19) Gestion 2023 pour le Développement des Communes , un appui budgétaire pour la mise en place des infrastructures sanitaires dans la commune . L'exécution de son budget a prévu des ressources, afin de financer les travaux de construction des infrastructures sanitaires et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de **TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'EXTENSION DE LA MATERNITÉ DU CENTRE DE SANTÉ DE WAÏ SAKÉTÉ 2, DE LA MATERNITÉ ET DU DISPENSAIRE DU CENTRE DE SANTÉ DE SAKÉTÉ 1**. La Commune de Sakété sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux répartis en trois (03) lots dans le tableau ci-après :

N°	Désignation des travaux	Allotissement	Arrondissements
01	RÉHABILITATION ET EXTENSION DE LA MATERNITÉ DE SAKÉTÉ 1	01	SAKÉTÉ 1
02	RÉHABILITATION ET EXTENSION DU DISPENSAIRE DU CENTE DE SANTÉ DE SAKÉTÉ 1	02	SAKÉTÉ 1



03	RÉHABILITATION DE LA MATERNITÉ DE WAHI	03	SAKÉTÉ 2

Un candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots et peut être attributaire de tous les lots s'il dispose des qualifications requises.

3. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises

➢ **Exigences Techniques**

- Être dans le domaine de BTP et posséder des capacités techniques et des capacités financières nécessaires à l'exécution d'un marché public ainsi que l'expérience de l'exécution de contrat analogue ;
- Avoir effectivement exécuté en tant qu'entrepreneur, dans au moins deux (02) marchés similaires au cours des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022) et de l'année en cours qui ont été exécutés de manière satisfaisante et terminés, pour l'essentiel, et qui sont similaires aux travaux proposés. A cet effet, le soumissionnaire doit joindre à son offre la liste des marchés exécutés suivie des attestations de bonne fin d'exécution légalisées assorties des contrats (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copies légalisées) ou des procès-verbaux de réception légalisés assortis des contrats (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copies légalisées) montrant qu'il a exécuté lesdits marchés.
- ***ÉQUIPEMENTS :*** Le soumissionnaire devra disposer du matériel minimum requis pour l'exécution des travaux tel que demandé dans les Données Particulières du DAON.
- **PERSONNEL :** Pour la réalisation de l'ouvrage, le soumissionnaire devra proposer un personnel d'encadrement ayant d'expériences dans la réalisation des travaux similaires tel que demandé dans les Données Particulières du DAON.

➢ **Exigences d'ordre financier :**

- Avoir un chiffre d'affaires annuel moyen des activités de construction des trois (03) **dernières années (2020 ; 2021 et 2022)** d'un montant de **soixante millions (60 000 000) Francs CFA** ;

CELLULE DE CONTRÔLE DES MARCHÉS PUBLICS DE LA COMMUNE DE SAKETE
BON A LANCER

CELLULE DES MARCHÉS PUBLICS DE LA COMMUNE DE SAKETE
BON A LANCER

- Fournir les états financiers des trois (03) **dernières années (2020 ; 2021 et 2022)** certifiés par un Expert- Comptable ou un Comptable agréé, membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptable Agréés du Bénin et portant la mention du Directeur Général des Impôts : « Bilans conformes aux déclarations souscrites au Service des Impôts ». L'identification (nom, prénom, adresse, cachet et signature) de l'Expert-Comptable ou du Comptable Agréé, membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés du Bénin selon le cas, est exigé sur la page de certification ;
- Accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de :

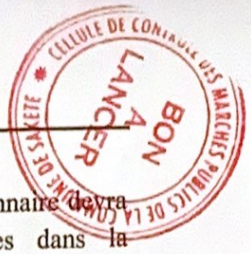
N° los	Désignation des travaux	MONTANT
01	RÉHABILITATION ET EXTENSION DE LA MATERNITÉ DE SAKÉTÉ 1	Vingt deux millions vingt deux mille trois cent soixante dix-huit (**22 022 378**) Francs CFA HT.
02	RÉHABILITATION ET EXTENSION DU DISPENSAIRE DU CENTE DE SANTÉ DE SAKÉTÉ 1	Seize millions quatre cent quatre vingt un mille cent quarante sept (**16 481 147**) Francs CFA HT.
03	RÉHABILITATION DE LA MATERNITÉ DE WAHI	Onze millions deux cent treize mille neuf cent quatre-vingt-neuf (**11 213 989**) Francs CFA HT.

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence

➢ **Exigences Techniques**

- Être dans le domaine de BTP et posséder des capacités techniques et des capacités financières nécessaires à l'exécution d'un marché public ainsi que l'expérience de l'exécution de contrat analogue ;
- Les entreprises naissantes sont autorisées à fournir en lieu et place des performances techniques, des pièces relatives aux expériences professionnelles de leur personnel d'encadrement technique affecté à l'exécution du marché.

- ***EQUIPEMENTS :*** Le soumissionnaire devra disposer du matériel minimum requis pour l'exécution des travaux tel que demandé dans les Données Particulières du DAON.



- **PERSONNEL :** Pour la réalisation de l'ouvrage, le soumissionnaire devra proposer un personnel d'encadrement ayant d'expériences dans la réalisation des travaux similaires tel que demandé dans les Données Particulières du DAON.

➢ **Exigences d'ordre financier :**

- Fournir les états financiers d'ouverture pour les entreprises naissante et les états financiers d'année d'existence pour les entreprises qui n'ont pas encore trois (03) ans certifiés par un Expert-comptable ou un Comptable agréé, membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptable Agréés du Bénin et portant la mention du Directeur Général des Impôts : « Bilans conformes aux déclarations souscrites au Service des Impôts ». L'identification (nom, prénom, adresse, cachet et signature) de l'Expert-comptable ou du Comptable Agréé, membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés du Bénin selon le cas, est exigé sur la page de certification ;

- Accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de :

N° los	Désignation des travaux	MONTANT
01	RÉHABILITATION ET EXTENSION DE LA MATERNITÉ DE SAKÉTÉ 1	Vingt deux millions vingt deux mille trois cent soixante dix-huit (**22 022 378**) Francs CFA HT.
02	RÉHABILITATION ET EXTENSION DU DISPENSAIRE DU CENTE DE SANTÉ DE SAKÉTÉ 1	Seize millions quatre cent quatre vingt un mille cent quarante sept (**16 481 147**) Francs CFA HT.
03	RÉHABILITATION DE LA MATERNITÉ DE WAHI	Onze millions deux cent treize mille neuf cent quatre-vingt-neuf (**11 213 989**) Francs CFA HT.

- **Les pages portant la certification de la DGI et de l'Expert-Comptable ou Comptable agréé doivent être en original ou en copies légalisées dans l'offre originale ;**

- **Les originaux de ces documents pourraient être demandés en cas de doute sur l'authenticité et la réalité des preuves fournies. Ces originaux seront**



retournés aux soumissionnaires après vérification. Au besoin, l'autorité contractante pourrait saisir les structures ayant délivré ces documents/pièces pour confirmation.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

4. Les délais d'exécution sont :

N° lot	Désignation des travaux	Délais	Arrondissements
01	RÉHABILITATION ET EXTENSION DE LA MATERNITÉ DE SAKÉTÉ 1	trois (03) mois	SAKÉTÉ 1
02	RÉHABILITATION ET EXTENSION DU DISPENSAIRE DU CENTE DE SANTÉ DE SAKÉTÉ 1	trois (03) mois	SAKÉTÉ 1
03	RÉHABILITATION DE LA MATERNITÉ DE WAHI	trois (03) mois	SAKÉTÉ 2

5. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Secrétariat Permanent des Marchés Publics de la commune de Sakété; prmp.sakete@mairie.bj et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au *secrétariat de la PRMP* à l'adresse mentionnée ci-après : **Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de la commune de Sakété sis dans le bâtiment abritant le Maire et ses Adjoints** et prendre connaissance du contenu du dossier les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures 30 minutes les matins et 14 heures à 17 heures 30 minutes les soirs.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres complet à compter **du lundi 13 novembre 2023** .Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics **sis dans le bâtiment abritant le Maire et ses Adjoints** .Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche[2] de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

[2]Le modèle de cette fiche est téléchargeable sur le site web de l'ARMP : www.armp.bj

BON A LANCER

8. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après :**Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de la commune de Sakété sis dans le bâtiment abritant le Maire et ses Adjoints** au plus tard le **Mercredi 06 décembre à 10 heures 00 minute. Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

9. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes le même jour, c'est-à-dire le **Mercredi 06 décembre** en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après: **Salle de réunion de la Mairie de Sakété à 10 heures 30 minutes.**

10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de :

N° lots	Désignation des travaux	MONTANT
01	RÉHABILITATION ET EXTENSION DE LA MATERNITÉ DE SAKÉTÉ 1	☐ Quatre cent douze mille neuf cent dix-neuf (412 919) Francs CFA HT.
02	RÉHABILITATION ET EXTENSION DU DISPENSAIRE DU CENTE DE SANTÉ DE SAKÉTÉ 1	☐ Trois cent neuf mille deux cent vingt un (309 021) Francs CFA HT.
03	RÉHABILITATION DE LA MATERNITÉ DE WAHI	☐ Deux cent dix mille deux cent soixante-deux (210 262) Francs CFA HT.

11. En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres ;

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de ***quatre-vingt-dix (90)* jours** calendaires à compter de la date limite de soumission.

13. Les offres doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet.

Sakété, le 08 Novembre 2023.

La Personne Responsable des Marchés Publics par Intérim

PRMP

Carmel Florent Y. PADONOU